



Bénéficiaires	Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés
Zonage	Toute la France
Éligibilité	Sont éligibles, sur des peuplements pauvres, sinistrés, ou des sols nus, les investissements de plantation (en plein ou par enrichissement), selon une sylviculture dynamique destinée à la production de bois et à la captation de carbone, pour des surfaces de 1 à 10 hectares : - Travaux préparatoires à la plantation - Achat et mise en place des plants - Protection gibier dans la limite de 30% du montant - Travaux d'entretien de la plantation pendant 5 ans - Frais immatériels liés à la maîtrise d'œuvre - Travaux connexes éventuels (comme le busage de fossés) dans la limite de 30% du montant
Autres critères	Il est nécessaire : - D'avoir document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) - D'avoir adhéré à un système de certification (PEFC, ...) - D'envoyer des photos de la parcelle 5 ans après la plantation - D'accepter des visites ponctuelles de mécènes ou autres partenaires du fond - D'être accompagné par un gestionnaire forestier professionnel (GFP) (Fibois GE assurant le cas échéant cet accompagnement sur le Massif Vosgien pour les dossiers FA3R) - D'autofinancer son projet à hauteur d'un minimum de 25% du coût - De réinvestir au moins 20% du revenu de la coupe si elle a lieu dans les 5 ans précédant la demande d'aide - De rembourser l'aide au fur et à mesure des coupes, à hauteur de 50% des ventes (et au plus tard au 31 décembre de la 30^{ème} année du contrat) - D'entretenir la plantation aidée, pendant un minimum de 5 ans et en assurer la pérennité
Financement	Avance remboursable à taux 0% sur 30 ans dans la limite de 75% du montant total des travaux (et après réinvestissement de 20% du revenu de la coupe si elle a eu lieu dans les 5 ans précédant la demande). Cette aide de trésorerie est complémentaire de subventions publiques ou provenant d'un autre organisme à but non lucratif.
Financeurs	Particuliers et entreprises agissant dans le cadre du mécénat par des dons apportés sans contreparties directes, pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.
Porteurs du projet	Plantons pour l'avenir et Fibois GE (en partenariat avec le programme FA3R)
Contact	contact@plantonspoulavenir.fr Concernant le périmètre FA3R : quentin.lallemand@fibois-grandest.com